

Le recueil des actes administratifs du SIED 70 a pour objet d'assurer la publicité des délibérations du Bureau, du Conseil d'exploitation de la régie des énergies renouvelables et du Comité.
Ce recueil n°23 concerne les délibérations du Comité syndical lors de sa réunion du 27 mars 2010 ainsi que les délibérations du Bureau syndical lors de ses réunions des 6 avril, 6 juillet et 4 octobre 2010, et du Conseil d'exploitation de la Régie des EnR du 6 juillet et 4 octobre 2010. Ce recueil doit être tenu à disposition du public dans chaque mairie. Le public en est informé par voie d'affichage.

COMITE SYNDICAL : SÉANCE DU 27 MARS 2010

DELIBERATION N° 1 : Extension du périmètre syndical

Le Comité syndical décide de l'adhésion de la commune de Sauvigney-Les-Pesmes.

DELIBERATION N°2 : Compte administratif du budget principal 2009

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget principal 2009 qui peut se résumer comme suit :

	SECTION	Réalisations (1)
INVESTISSEMENT	Dépenses	10 419 309,83 €
	Recettes	9 665 218,41 €
FONCTIONNEMENT	Dépenses	1 706 652,16 €
	Recettes	5 435 342,03 €

(1) y compris la reprise des résultats 2008

DELIBERATION N° 3 - Compte administratif du budget annexe "Conseil" 2009

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget annexe "Conseil" 2009 qui peut se résumer comme suit :

FONCTIONNEMENT	Réalisations (1)
Dépenses	18 600,00 €
Recettes	37 763,29 €

(1) y compris la reprise des résultats 2008

DELIBERATION N° 4 - Compte administratif du budget annexe "Prestations de services" 2009

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget annexe "Prestations de services" 2009 qui peut se résumer comme suit :

EXPLOITATION	Réalisations
Dépenses	28 953,27 €
Recettes	28 953,27 €

DELIBERATION N° 5 - Compte administratif du budget 2009 de la régie des énergies renouvelables relatif à la chaufferie de Scy-Sur-Saône-et-Saint-Albin

Le Comité syndical arrête le compte administratif du budget 2009 de la régie des énergies renouvelables relatif à la chaufferie de Scy-Sur-Saône-et-Saint-Albin qui peut se résumer comme ci-après :

	SECTION	Réalisations (1)
INVESTISSEMENT	Dépenses	48 124,77 €
	Recettes	85 057,02 €
EXPLOITATION	Dépenses	168 219,78 €
	Recettes	174 486,09 €

(1) y compris la reprise des résultats 2008

DELIBERATION N°6 : comptes de gestion 2009 du budget principal, de ses 2 budgets annexes « Conseil » et « Prestations de services » et du budget de la régie des énergies renouvelables

Le Comité syndical déclare que les comptes de gestion relatifs au budget principal et à ses 2 budgets annexes « EnR-Conseil » et « EnR-Prestations de services » ainsi que le compte de gestion de la régie des EnR dressés pour l'exercice 2009 par le receveur syndical, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

DELIBERATION N° 7 : Reprise des résultats du budget principal de l'exercice 2009

Le Comité syndical décide d'affecter globalement les résultats de l'exercice du budget principal de 2009 comme suit :

- > 754 091,42 euros pour les besoins de financement en investissement,
- > 2 974 598,45 euros en excédent de fonctionnement.

DELIBERATION N°8 : Reprise des résultats du budget annexe "Conseil" 2009

Le Comité syndical décide d'affecter globalement les résultats de l'exercice du budget annexe « Conseil » au budget principal comme suit :

- > 19 163,29 euros en excédent de fonctionnement du budget annexe « Conseil ».

DELIBERATION N° 9 : Reprise des résultats du budget 2009 de la régie des énergies renouvelables relatif à la chaufferie de Scy-Sur-Saône-et-Saint-Albin

Le Comité syndical décide d'affecter globalement les résultats du budget 2009 de la régie des énergies renouvelables relatif à la chaufferie de Scy-Sur-Saône-et-Saint-Albin de l'année 2009 comme suit :

- > 36 932,25 euros en excédent d'investissement,
- > 6 266,31 euros en excédent d'exploitation.

DELIBERATION N° 10 : Avenant à la convention de concession du 30 novembre 1995 entre le SIED 70 et EDF

Le Comité syndical adopte le projet d'avenant à la convention de concession du 30 novembre 1995 intervenue entre le SIED 70 et EDF, portant sur la mise en place de la Part couverte par le tarif (PCT) qui doit être prise en considération par tous les maîtres d'ouvrage de raccordements. Il prend acte que la redevance d'investissement R2 continuera à s'appliquer aux raccordements réalisés avec l'aide du Fonds d'amortissement des charges d'électrification (Facé).

DELIBERATION N° 11 : Budget primitif principal 2010

Le Comité syndical adopte le budget primitif principal 2010 voté par nature avec budgétisation de la recette correspondant à la provision, tel qu'il est résumé ci-après, précise que les crédits sont votés par chapitre et autorise Monsieur le Président à mandater en 2011 des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % de chacun des chapitres du budget 2010, si nécessaire avant le vote du budget de 2011 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Cpte	DEPENSES	Montant en euros	Cpte	RECETTES	Montant en euros
65	Charges de gestion des services	729 200	013	Atténuation de charges	87 000
66	Autres charges de gestion courante	51 500	70	Produits des services	31 300
67	Charges financières	6 550	74	Dotations et participations	38 300
68	Charges exceptionnelles	2 000	75	Autres produits de gestion courante	1 115 000
022	Dotations aux amortissements	1 280 300	77	Produits exceptionnels	1 600
023	Dépenses imprévues de fonctionnement	14 000	042	Opérations d'ordre en section	1 624 200
	Virement à la section d'investissement	975 200	002	Excédent antérieur reporté	2 974 600
Total section		3 058 750	Total section		5 872 000
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Cpte	DEPENSES	Montant en euros	Cpte	RECETTES	Montant en euros
13	Subvention d'investissement	100 000	10	Dotations, fonds divers et réserves	758 700
16	Remboursement d'emprunts	25 000	13	Subventions d'investissement	4 516 900
20	Immobilisations incorporelles	5 000	23	Immobilisations en cours	35 000
204	Subventions d'équipements versées	150 000	27	Autres immobilisations financières	956 400
21	Immobilisations corporelles	54 500	45X-2	Opérations pour compte de tiers	1 700 000
23	Immobilisations en cours	5 856 400	021	Virement de la section de fonctionnement	975 200
040	Opérations d'ordre entre section	1 624 200	024	Produits des cessions d'immobilisations	2 500
041	Opérations patrimoniales	956 400	040	Opérations d'ordre entre section	1 280 300
45X1	Opérations pour compte de tiers	1 574 900	041	Opérations patrimoniales	956 400
020	Dépenses imprévues d'investissement	80 000			
001	Déficit antérieur reporté	755 000			
Total section		11 181 400	Total section		11 181 400

DELIBERATION N° 12 : Budget annexe primitif « Conseil » 2010

Le Comité syndical adopte le budget primitif « Conseil » 2010 voté par nature avec budgétisation de la recette correspondant à la provision, tel qu'il est résumé ci-dessous, et précise que les crédits sont votés par chapitre :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Cpte	DEPENSES	Montant en euros	Cpte	RECETTES	Montant en euros
011	Charges à caractère général	20 300	013	Atténuation de charges	23 000
012	Charges gestion courante	10 400	74	Dotations et participations	2 900
65	Charges de personnel	14 400	002	Excédent reporté	19 200
Total section		45 100	Total section		45 100
PAS D'INVESTISSEMENT					

DELIBERATION N° 13 : Budget annexe primitif « Prestations de services » 2010

Le Comité syndical adopte le budget primitif « Prestations de services » 2010, précise que les crédits sont votés par chapitre sans opération :

SECTION D'EXPLOITATION					
Chap.	DEPENSES	Montant en euros	Chap.	RECETTES	Montant en euros
011	Charges à caractère général	13 500	070	Vente prestations de services	56 320
012	Charges de personnel	53 220	074	Subvention d'exploitation	10 400
Total section		66 720	Total section		66 720
PAS D'INVESTISSEMENT					

DELIBERATION N° 14 : Budget primitif 2010 de la régie des énergies renouvelables relatif à la Chaufferie de Scey-Sur-Saône-et-Saint-Albin

Le Comité syndical adopte le budget primitif 2010 de la régie des énergies renouvelables relatif à la Chaufferie de Scey-Sur-Saône-et-Saint-Albin, précise que les crédits sont votés par chapitre et autorise Monsieur le Président à mandater en 2011 des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % de chacun des chapitres du budget 2010, si nécessaire avant le vote du budget de 2011 :

SECTION D'EXPLOITATION					
Chap.	DEPENSES	Montant en euros	Chap.	RECETTES	Montant en euros
011	Charges à caractère général	61 150	70	Produits de services	99 630
012	Charges de personnel	28 880	040	Opérations d'ordre entre sections	18 100
66	Charges financières	10 400	002	Excédent reporté	6 300
023	Dotations aux amortissements	23 800			
Total section		124 030	Total section		124 030
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chap.	DEPENSES	Montant en euros	Chap.	RECETTES	Montant en euros
16	Remboursement d'emprunts	13 500	040	Opérations d'ordre entre sections	23 600
040	Opérations d'ordre entre sections	18 100	001	Excédent reporté	37 000
020	Dépenses imprévues Investissement	2 000			
Total section		33 600	Total section		60 600

BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 6 AVRIL 2010**DELIBERATION N° 1: Participations du SIED 70**

Le Bureau syndical décide, suite aux modifications décidées par le Conseil général de Haute-Saône sur la répartition des aides du Facé et à la mise en place de la Part couverte par le tarif (PCT), d'adapter les modalités de financement par le syndicat des travaux définies à la délibération n°1 du 26 juillet 2006 selon les nouvelles dispositions définies ci-après :

PARTICIPATIONS FINANCIERES DU SIED 70
sur les travaux d'investissement réalisés sur le réseau syndical d'électricité (1)
et les installations communales d'éclairage public (2) et le génie civil de communications électroniques

Conditions cumulatives		Travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité				Travaux de génie civil de communications électroniques	Travaux d'éclairage public (6)	
Effort fiscal (EF) des communes A	Pour les communes rurales (4) : perception de la taxe sur l'électricité B	Travaux aidés par le FACE (3)	Programme syndical principal d'amélioration esthétique (5) D	Raccordements non aidés par le FACE				Autres travaux G
		Taux sur montant HT des travaux diminué de l'aide (3) C		Installations techniques autres que communales et inter-communales E	Autres raccordements F	H		
EF > 0,60	non	25%	45%	40%	55%	à déterminer au cas par cas par le Bureau syndical	7%	(7)
0,45 < EF ≤ 0,60	non	20%	42%	40%	52%		5%	
EF ≤ 0,45	oui	15%	40%	40%	49%		3%	

1) Tout matériel d'éclairage public (câbles, y compris ceux des torsades aériennes, gaines, fourreaux, conducteurs en cuivre nu, commande, ...), à installer dans le cadre d'une opération sur le réseau de distribution publique, sera financé dans les conditions de la colonne H du tableau ci-dessus, même si le montant TTC des travaux est inférieur à 1 500 €.

(2) Seuls sont subventionnables les travaux relatifs au développement et au renouvellement :

- des installations d'éclairage et de signalisation des voies publiques (y compris les changements d'accessoires faisant suite à une amélioration technique) et l'éclairage des mobiliers urbains dès lors qu'il fonctionne dans des conditions similaires à celles de l'éclairage public,
- des illuminations temporaires ou permanentes des voies et monuments.

(3) Ou (et) autres subventions (Fonds européens, Fonds d'intervention pour l'aménagement esthétique des réseaux électriques, Région, Département, ...).

(4) Communes dont la population agglomérée est inférieure à 2 000 habitants ou communes bénéficiant du FACE dont la population est supérieure à 2 000 habitants.

(5) Le programme est déterminé en fonction des montants subventionnables, au fur et à mesure des confirmations des accords d'engagement financier des demandeurs avec un plafond annuel subventionnable par commune de 60 000 €. Au-delà de 60 000 €, le SIED 70 participe dans les conditions de la colonne C du tableau ci-dessus.

(6) Le taux est de 0 % pour tous les travaux non réalisés dans le cadre d'une opération sur le réseau de distribution publique, dont le montant total mandaté est inférieur ou égal à 1 500 €. La participation du SIED 70 est augmentée pour cette catégorie travaux de l'intégralité des frais internes de maîtrise d'oeuvre définis à la délibération modifiée n°1 du Bureau syndical du 3 juillet 1996.

(7) La participation du SIED 70 est égale pour cette catégorie de travaux à l'intégralité des frais internes de maîtrise d'oeuvre définis à la délibération modifiée n°1 du Bureau syndical du 3 juillet 1996.

DELIBERATION N° 2 : Programme de la tranche AB du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 3^{ème} partie

Les travaux programment une extension à BEAUJEU-SAINT-VALLIER ainsi que 3 renforcements à AVRIGNEY-ET-VIREY, BROYE-AUBIGNEY-ET-MONTSEUGNY et CHAMPEY.

DELIBERATION N° 3 : Programme de la tranche C du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 3^{ème} partie

Le Bureau syndical décide de la réalisation de travaux programmés d'aménagement esthétique du réseau concédé d'électricité à APREMONT, BUCEY-LES-TRAVES, CHARIEZ, MAILLEY-ET-CHAZELOT et VAUCHOUX.

DELIBERATION N° 4 : Programme de la tranche S du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 1^{ère} partie

Le Bureau syndical décide de la réalisation de travaux de sécurisation du réseau d'électricité à QUENOICHE.

DELIBERATION N° 5 : Programme syndical de travaux – 3^{ème} partie

Le Bureau syndical décide de la réalisation des travaux ci-après :

A) Travaux programmés :

Sur le réseau de distribution publique d'électricité 34 extensions sont programmées à AILLEVILLERS-ET-LYAUMONT, ANCIER, AUTET, LA BARRE, BEAUJEU-SAINT-VALLIER, BELVERNE, BEVEUGE, BOULIGNEY, CHAMBORNAY-LES-PIN, CHAMPEY, CHARMOILLE, COLOMBE-LES-VESOUL, CONFLANS-SUR-LANTERNE, CRESANCEY, ECHENOZ-LA-MELINE, FONTENOIS-LES-MONTBOZON, FOUGEROLLES, FRAHIER-ET-CHATEBIER, FRANCHEVELLE, GEVIGNEY-ET-MERCEY, MAGNY-DANIGON, MAGNY-VERNOIS, MARNAY, MELISEY, MONTBOZON, NANTILLY, ORMOICHE, PASSAVANT-LA-ROCHERE, POYANS, ROYE, SAINT-BRESSON, SAPONCOURT, SAULNOT et VARS, ainsi qu'un aménagement esthétique à ARC-LES-GRAY.

Les travaux se rapportant aux installations communales d'éclairage public comprennent 14 extensions à APREMONT, ARC-LES-GRAY, AUTET, BUCEY-LES-TRAVES, CHAMBORNAY-LES-PIN, CHARIEZ, COLOMBE-LES-VESOUL, CRESANCEY, ECHENOZ-LA-MELINE, GEVIGNEY-ET-MERCEY, MAGNY-VERNOIS, MAILLEY-ET-CHAZELOT, MARNAY et VAUCHOUX.

On dénombre également 24 opérations de génie civil de télécommunications à ANCIER, APREMONT, ARC-LES-GRAY, AVRIGNEY-ET-VIREY, LA BARRE, BEAUJEU-SAINT-VALLIER, BEVEUGE, BOULIGNEY, BROYE-AUBIGNEY-MONTSEUGNY, BUCEY-LES-TRAVES, CHAMBORNAY-LES-PIN, CHAMPEY, CHARIEZ, CHARMOILLE, COLOMBE-LES-VESOUL, FONTENOIS-LES-MONTBOZON, FRAHIER-ET-CHATEBIER, GEVIGNEY-ET-MERCEY, MAGNY-VERNOIS, MAILLEY-ET-CHAZELOT, NANTILLY, VARS, VAUCHOUX et VOUGECOURT.

B) Travaux au coup-par-coup :

Cinq extensions ont été engagées sur le réseau de distribution publique d'électricité à MARNAY, NEUVILLE-LES-CROMARY, QUERS, SORNAY, et VANTOUX-ET-LONGEVILLE ainsi qu'un aménagement esthétique à VESOUL.

Trois extensions d'installations communales d'éclairage public ont été engagées à AMANCE, ECHENOZ-LA-MELINE, NEUVILLE-LES-CROMARY et 2 renforcements à ECHENOZ-LA-MELINE, ainsi que 2 opérations de génie civil de télécommunications à NEUVILLE-LES-CROMARY et SAINT-BRESSON.

DELIBERATION N° 1 : Programme de la tranche AB du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 4^{ème} partie

Les travaux programmés comprennent 4 extensions à DELAIN, DENEVRE, MONTOT et ORMOY ainsi que 12 renforcements à ATTRICOURT, AYNANS (LES), BEAUJEU-SAINT-VALLIER, CUVE, FONTENOIS-LA-VILLE, GEVIGNEY-ET-MERCEY, GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT, LAVONCOURT, MAILLEY-ET-CHAZELOT, POYANS, ROSEY et LA ROSIERE.

Les travaux au coup par coup concernent une extension à MONTARLOT-LES-RIOZ et 2 renforcements à FONTENOIS-LES-MONTBOZON et PLAINEMONT.

DELIBERATION N° 2 : Programme de la tranche C du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 4^{ème} partie

Le Bureau syndical décide de la réalisation de travaux programmés d'aménagement esthétique du réseau concédé d'électricité à LAVONCOURT et POLAINCOURT-ET-CLAIREFONTAINE.

Un aménagement esthétique a été engagé à MONTBOZON.

DELIBERATION N° 3 : Programme de la tranche S du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 2^{ème} partie

Le Bureau syndical décide de la réalisation de travaux de sécurisation du réseau d'électricité à LAVIGNEY, NANTILLY et POLAINCOURT-ET-CLAIREFONTAINE.

DELIBERATION N° 4 : Programme syndical de travaux – 4^{ème} partie

Le Bureau syndical décide de la réalisation des travaux ci-après :

A) Travaux programmés :

Sur le réseau de distribution publique d'électricité 8 extensions sont programmées à CHARGEY-LES-PORT, ESSERTENNE-ET-CECEY, GRATTEY, HURECOURT, PLANCHER-BAS, SAINT-GERMAIN, SAUVIGNEY-LES-PESMES et VOUGECOURT.

Les travaux se rapportant aux installations communales d'éclairage public comprennent 12 extensions à CHARGEY-LES-PORT, CHARMOILLE, ESSERTENNE-ET-CECEY, GRATTEY, GY, HURECOURT, LAVONCOURT, NANTILLY, ORMOY, PLANCHER-BAS ; POLAINCOURT-ET-CLAIREFONTAINE et VOUGECOURT et un renforcement à NAVENNE.

On dénombre également 6 opérations de génie civil de télécommunications à BELVERNE, GEVIGNEY-ET-MERCEY, HURECOURT, LAVONCOURT, NANTILLY et POLAINCOURT-ET-CLAIREFONTAINE.

B) Travaux au coup-par-coup :

Quatre extensions ont été engagées sur le réseau de distribution publique d'électricité à LUXEUIL-LES-BAINS, MAGNY-VERNOIS, RIOZ et SAINT-GERMAIN.

Seize extensions d'installations communales d'éclairage public ont été engagées à LA BARRE, BELVERNE, BOULIGNEY, CONFLANS-SUR-LANTERNE, FONTENOIS-LES-MONBOZON, MANDREVILLARS, MONTBOILLON, MONTBOZON, PASSAVANT-LA-ROCHERE, PLANCHER-BAS, RIOZ, SAINT-GERMAIN, SAPONCOURT, SECENANS et SELLES et un renforcement à PESMES.

Cinq opérations de génie civil de télécommunications à CHAMPEY, MONTARLOT-LES-RIOZ, MONTBOZON, PLAINEMONT et SAINT-GERMAIN.

DELIBERATION N° 5 : Participation demandée par le syndicat : cas particulier

Le Bureau syndical approuve l'opération de renforcement du réseau d'électricité nécessaire pour le développement des installations de la Société TOWERCAST (opérateur de services radio et de télévision numérique du groupe NRJ) à LA DEMIE. Il retient la solution qui consiste en une alimentation du poste de transformation depuis le réseau HTA de NAVENNE sous réserve de l'obtention des autorisations de passage et que le coût soit inférieur à celui de l'aménage depuis le réseau HTA de LA DEMIE.

DELIBERATION N° 6 : Avenant à la convention France Télécom du 5 octobre 2005

Le Bureau syndical autorise le Président à signer l'avenant à la convention intervenue avec France Télécom le 5 octobre 2005 portant sur la proportion des coûts de terrassement à prendre en charge par l'opérateur de communications électroniques.

DELIBERATION N° 7 : Groupement d'achat des postes de transformation et de leurs équipements, Accord-cadre

Le Bureau syndical décide de :

- l'adhésion du SIED 70 à un groupement d'achat en vue de la passation et l'exécution de l'accord-cadre « Fourniture de postes de transformation, de transformateurs et de leurs équipements », le coordonnateur du groupement est le Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Vendée (SYDEV). Cet accord-cadre devrait être opérationnel début 2011.

- la passation d'un accord-cadre pour la fourniture d'armoires de coupures HTA, de postes de transformation HTA/BTA, de leurs équipements et de transformateurs HTA/BTA, et approuve le dossier de consultation ; cet accord-cadre étant dans l'attente de l'entrée en application des accords issus du groupement d'achat.

DELIBERATION N° 8 : Gratification accordée à un stagiaire

Le Bureau syndical accepte le versement d'une gratification à un stagiaire pour le travail qu'il a effectué durant 13 semaines de stage « Performance et efficacité énergétique ».

DELIBERATION N° 9 : Utilisation des véhicules du SIED 70

Le bureau syndical adopte le règlement intérieur portant sur les conditions d'utilisation des véhicules de service du syndicat.

DELIBERATION N° 10 : Transformation d'un poste de technicien territorial

Le bureau syndical décide de la transformation d'un poste de technicien supérieur en poste de technicien supérieur principal.

DELIBERATION N° 11 : Transformation d'un poste d'adjoint technique

Le bureau syndical décide de la transformation d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe en poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe.

DELIBERATION N°12 : Chaufferie de Scey-Sur-Saône

Le bureau syndical approuve le dossier de consultation des entreprises pour la fourniture de combustibles et l'exploitation de la chaufferie de Scey-Sur-Saône pour une durée d'une année, et charge le Président de la signature des marchés qui seront issus de cette consultation en procédure adaptée.

**CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DES ENR
(énergies renouvelables) : SÉANCE DU 6 JUILLET 2010**

DELIBERATION N°1 : Chaufferie de Scey-Sur-Saône

Le Conseil d'exploitation de la régie des EnR propose que l'exploitation de la chaufferie fasse l'objet d'un marché d'une année avec 2 lots, le premier pour la fourniture et l'approvisionnement en bois, le second pour le « pilotage et l'entretien » de la chaufferie y compris la fourniture de fuel avec un paiement des combustibles proportionnel à la chaleur produite et un intéressement de l'exploitant à l'utilisation maximale de bois pour produire la chaleur.

BUREAU SYNDICAL : SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2010

DELIBERATION N° 1 : Programme de la tranche AB du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 5^{ème} partie

Les travaux programmés comprennent 5 renforcements à BOUHANS-LES-LURE, BUCEY-LES-GY, CHARGEY-LES-GRAY, CORBENAY et ECROMAGNY.

Les travaux au coup par coup concernent une extension à AUTET et un renforcement à GRANDVELLE-ET-LE-PERRENOT.

DELIBERATION N° 2 : Programme de la tranche C du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 5^{ème} partie

Le Bureau syndical décide de la réalisation de travaux programmés d'aménagement esthétique du réseau concédé d'électricité à ALAINCOURT, COISEVAUX, CORBENAY et CRESANCEY.

DELIBERATION N° 3 : Programme de la tranche S du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 3^{ème} partie

Le Bureau syndical décide de la réalisation de travaux de sécurisation du réseau d'électricité à CORBENAY et LA LONGINE.

D'autres travaux de sécurisation ont été engagés à AUTET et LAVIGNÉY.

DELIBERATION N° 4 : Programme de la tranche S (faibles sections) du fonds d'amortissement des charges d'électrification – 1^{ère} partie

Le Bureau syndical décide également de la réalisation de travaux de sécurisation du réseau d'électricité en fils nus de faibles sections à LA LONGINE.

DELIBERATION N° 5 : Programme syndical de travaux – 5^{ème} partie

Le Bureau syndical décide de la réalisation des travaux ci-après :

A) Travaux programmés :

Sur le réseau de distribution publique d'électricité 21 extensions sont programmées à APREMONT, BAY, BOULIGNEY, BREUREY-LES-FAVERNEY, CORBENAY, DAMPIERRE-LES-CONFLANS, DAMPIERRE-SUR-LINOTTE, ESMOULLIERES, FOUGEROLLES, FRETIGNY-ET-VELLOREILLE, GOUHENANS, HUGIER, LUZE, MAGNY-DANIGON, MEMBREY, MIGNAVILLERS, POMOY, PONTCEY, SAULNOT, VAUVILLERS et VYANS-LE-VAL ainsi qu'un aménagement esthétique à VESOUL.

Les travaux se rapportant aux installations communales d'éclairage public comprennent 24 extensions à AILLEVILLERS-ET-LYAUMONT, ALAINCOURT, BOUHANS-LES-LURE, BOULIGNEY, BREUREY-LES-FAVERNEY, BROYE-AUBIGNEY-MONTSEUGNY, BUCEY-LES-GY, CHARGEY-LES-GRAY, COISEVAUX, CORBENAY, CRESANCEY, DAMPIERRE-LES-CONFLANS, DAMPIERRE-SUR-LINOTTE, ESMOULLIERES, FOUGEROLLES, HUGIER, LA LONGINE, LUZE, MAGNY-DANIGON, MAILLEY-ET-CHAZELOT, MEMBREY, TRAITIEFONTAINE, VELLEFRIE et VESOUL ainsi que 2 renforcements à MELISEY et POMOY.

On dénombre également 14 opérations de génie civil de télécommunications à ALAINCOURT, BOULIGNEY, BREUREY-LES-FAVERNEY, BUCEY-LES-GY, COISEVAUX, CORBENAY, CRESANCEY, DAMPIERRE-LES-CONFLANS, DAMPIERRE-SUR-LINOTTE, FOUGEROLLES, HUGIER, LUZE, MAILEY-ET-CHAZELOT et VESOUL.

B) Travaux au coup-par-coup :

Onze extensions ont été engagées sur le réseau de distribution publique d'électricité à AVRIGNEY-ET-VIREY, BATTRANS, BOUGEY, CHAMPLITTE, CHOYE, MELISEY, OUGE, POLAINCOURT-ET-CLAIREFONTAINE, SAINT-REMY, VAIVRE-ET-MONTOILLE et VELLEGUINDRY-ET-LEVRECEY.

Onze extensions d'installations communales d'éclairage public ont été engagées à ANCIER, AVRIGNEY-ET-VIREY, BATTRANS, BEAUJEU-ST-VALLIER-ET-QUITTEUR, CHAMPLITTE, CHOYE, NANTILLY, VARS et VELLEGUINDRY-ET-LEVRECEY, et un renforcement à NANTILLY.

Cinq opérations de génie civil de télécommunications à AVRIGNEY-ET-VIREY, CHOYE, NANTILLY, POLAINCOURT-ET-CLAIREFONTAINE et VELLEGUINDRY-ET-LEVRECEY.

DELIBERATION N° 6 : Prime de rendement et de service

Le Bureau syndical décide d'adopter les dispositions du décret n°2009-1558 du 16 décembre 2009 pour le calcul des primes de service et de rendement pour les agents qui en bénéficient, charge le Président d'en effectuer l'attribution à chaque agent, et fixe au 1^{er} novembre 2010 la date d'application de ces nouvelles dispositions.

DELIBERATION N° 7 : Transformation d'un poste de chargé d'opérations

Le Bureau syndical décide de remplacer un poste de chargé d'opérations en poste de chargés d'opérations principal et adopte le nouveau tableau des effectifs en découlant.

DELIBERATION N° 8 : Tarification de la chaleur issue de la chaufferie de Scey-Sur-Saône

Le Bureau syndical décide que les tarifs du service sont augmentés à compter du 1^{er} octobre 2010 et fixe à 4 200 € le coût de gestion du service par le SIED 70 pour l'année 2010.

**CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DES ENR
(énergies renouvelables) : SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2010**

DELIBERATION N°1 : Chaufferie de Scey-Sur-Saône

Le Conseil d'exploitation de la régie des EnR propose une augmentation du coût du service et sollicite une avance remboursable du budget principal vers le budget annexe. Il propose également de fixer les frais de suivi de cette chaufferie par le SIED 70 pour l'année 2010.

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE
DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE**

20, avenue des Rives du Lac, 70000 Vaire-et-Montoille

☎ 03.84.77.00.00 ✉ 03.84.77.00.01 E-Mail : contact@sied70.fr

Le SIED 70 est autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité